



RÈGLEMENT INTERIEUR ÉCOLE DE RUGBY LES P'TITS ROC



L'École de Rugby "Les P'tits ROC" a pour mission de permettre à chaque enfant de pratiquer le rugby dans un environnement **sécurisé, bienveillant et éducatif**.

À travers la pratique du rugby, l'EDR transmet les valeurs fondamentales de ce sport : **respect, solidarité, engagement, discipline, plaisir et esprit d'équipe**.

L'inscription à l'École de Rugby implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les joueurs, leurs représentants légaux et les éducateurs.

1 OBJET ET VALEURS DE L'ÉCOLE DE RUGBY

L'École de Rugby accueille tous les enfants dans le respect des principes d'égalité, de non-discrimination et de fair-play.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la pratique sportive ;
- Développer les apprentissages techniques, physiques et comportementaux adaptés à chaque âge ;
- Promouvoir le respect des partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs et bénévoles ;
- Encourager l'esprit collectif, l'entraide et la convivialité ;
- Faire du rugby un vecteur de citoyenneté et de respect des règles.

Chaque membre du club s'engage à adopter une attitude conforme à ces valeurs.

2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Inscription

La participation aux activités de l'École de Rugby est soumise à :

- La validation de la licence auprès de la Fédération Française de Rugby, via le site **Oval-e** ;
- La remise de la fiche d'inscription demandée par le club ;
- Le paiement de la licence auprès du club ;
- L'utilisation de la plateforme **SportEasy** ;
- Les représentants légaux et membres du club s'engagent à fournir un extrait de casier judiciaire n°3 vierge.

Entraînements et rencontres

Afin de favoriser une communication efficace au sein de l'École de Rugby, le club met à disposition de chaque licencié.e la plateforme **SportEasy**, sur laquelle figurent les dates d'entraînements et de rencontres. Le club finance l'accès à cet outil pour chaque licencié. **Les familles s'engagent à utiliser SportEasy chaque semaine** pour signaler la présence ou l'absence de leur(s) enfant(s).

Les joueurs, accompagnés par leurs responsables légaux, doivent :

- Respecter la ponctualité ;
- Porter une tenue adaptée à la pratique du rugby ;
- Informer leur éducateur en cas d'absence dans les meilleurs délais.

Pour les catégories **M8 / M10 / M12 / M14**, un entraînement commun avec les joueurs du PARC se tiendra **un vendredi tous les deux mois**, sur le terrain de **Montjean-sur-Loire**.

Un **calendrier prévisionnel des rencontres** sera remis à l'ensemble des joueurs concernés ; il sera également consultable au club-house et sur le site internet du club (www.ro-chemille.fr).

2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT - SUITE

Transport des enfants

Un planning prévisionnel sera établi par les éducateurs pour la répartition des transports pour l'année, comme l'exemple ci-dessous :

Catégorie	Date	Lieu	Transport	Maillots
M8 / M10	13/05	Les Ponts-de-Cé	Famille RIVIERE	Famille GAUTIER

Chaque famille s'engage à assurer le transport des enfants (*minibus ou voiture personnelle*) et le lavage des maillots lors de leur tour. En cas d'indisponibilité, les familles s'organisent pour intervertir leur tour et s'engagent à en **informer l'éducateur dans les meilleurs délais**.

Les représentants légaux s'engagent à fournir un siège auto jusqu'aux 10 ans ou 1 m 35 de l'enfant. En l'absence d'un siège auto, l'enfant ne pourra pas être transporté sous la responsabilité du club.

Le club a souscrit l'assurance "Mission Transport" auprès de la Macif Angers permettant à chacun d'être assuré dans le cadre d'un déplacement pour le club.

3 SÉCURITÉ

La sécurité des enfants constitue une **priorité absolue**.

Les éducateurs assurent l'encadrement des activités pendant les horaires prévus et dans le cadre de leurs missions. Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'éducateur avant de laisser leur(s) enfant(s).

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le responsable du club ou du regroupement fera appel à un médecin ou au SAMU et préviendra les responsables légaux le plus rapidement possible. Aussi, les familles s'engagent à informer immédiatement l'éducateur de leur(s) enfant(s) en cas de changement de coordonnées.

Les éducateurs s'engagent à tenir leur trousse à pharmacie à jour et à l'emmener dans chacun des déplacements.